

Maison des Projets
Tél. : 01.40.12.86.17

« Un avenir pour les Docks »

POLE CITOYEN
Réunion n°5
22 novembre 2006, Bourse du travail

Compte-rendu

Avant-propos

La réunion fait suite à la visite de site à Epinay-sur-Seine, très enrichissante pour les membres du pôle qui ont pu y participer. L'ordre du jour consiste à prolonger la réflexion sur les problématiques d'aménagement des berges.

La discussion qui suivra portera plus largement sur une série de questions posées par un certain nombre de participants.

Présentation sur le thème des berges. J.M Viguié, consultant-expert eau & fleuve

Aujourd'hui, nombreuses sont les villes qui cherchent à se réapproprier le fleuve. Nous constatons généralement qu'il s'agit d'un lieu où s'exercent de nombreuses et multiples tensions liées à l'héritage : zone d'hydrologie fluviale, tenue différente des berges selon les rives, différents types d'aménagement portuaire, présence d'activités économiques diverses, etc.

Certains endroits sont plutôt valorisés économiquement, d'autres demeurent plus « sauvages », d'autres encore subissent des situations de relatif abandon.

Ce sont aussi souvent des lieux de tension liés à la circulation.

La complexité des berges est directement liée aux différents usages qui se sont développés au cours de l'histoire.

La Seine rurale est, la plupart du temps, aménagée de façon linéaire (ancien chemin de halage, la principale fonction étant d'approvisionner Paris en amont, comme en aval).

La Seine urbaine est sujette à un trafic plus dense et des conflits d'usage très fréquents.

L'acheminement d'énergie (charbon) et le pompage d'eau constituent des fonctions dominantes.

Une forte pression économique s'exerce, le chargement/déchargement des navires cherchant à gagner en efficacité fonctionnelle, donne lieu à des aménagements spécifiques.

L'industrialisation des berges se traduit, jusqu'au 20^e siècle, par de nombreuses plaintes de la part des riverains.

Le site de Saint-Ouen

Il se caractérise par une grande diversité d'occupations :

- Des emprises industrielles, des équipements énergétiques, le traitement des déchets par incinération.
- Un nœud important de transports, chemin de fer, navigation fluviale et déclinaison terrestre des voies routières.

Influencé par le fleuve (zone inondable), le site a subi de multiples violences dues à l'industrie (pollutions) ; il jouxte la ville dense.

Ses enjeux

Nous devons fournir un important travail de réflexion sur la multifonctionnalité, la cohabitation entre fonctions existantes et à venir.

La berge elle-même est fortement hétérogène, marquée par une grande diversité de formes, elle est appelée à constituer un support pour de nouvelles fonctions, à déterminer et organiser.

Quatre fonctions essentielles

Les futurs aménagements devront s'articuler autour de 4 grandes fonctions :

- Ouvrir la ville sur le fleuve
- Reconstituer une qualité environnementale
- Développer dynamique et mutations économiques
- Apaiser les circulations

La discussion

Plusieurs questions ont émaillé la discussion ; elles avaient, pour l'essentiel, déjà été abordées au cours des précédentes rencontres.

La R.D.1

Le statut et l'aménagement de cette voie interpellent à plusieurs titres :

- Sa situation qui, dans l'état actuel, limite la profondeur aménageable de la berge.
- Son gabarit futur, les incidences réciproques entre cette voie et le développement économique.

Une étude est en cours, effectuée par le cabinet Yann le Gall. Il faut travailler en coopération avec le département, les villes en amont et en aval.

L'orientation est d'aller vers 2 fois une voie, avec l'objectif d'apaiser les circulations, d'imprimer une démarche de partage des usages, de rendre le piéton prioritaire. Pour cela, des techniques d'aménagement sont utilisées : voies perpendiculaires, absence de feux, etc.

Un tel aménagement existe en d'autres lieux, notamment à Nantes. En temps voulu, une présentation de ces possibilités vous sera proposée.

Toutefois, cet élément ne saurait être traité uniquement en soi. **Il faut appréhender l'ensemble des dispositifs de desserte du territoire**, et en particulier des transports en commun, dont beaucoup de choses dépendent :

- L'ensemble des projets suivants auront une incidence forte : Orbitale ceinture R.A.T.P. autour de Paris, Tangentielle (réseau SNCF) ; les arbitrages de priorité devraient intervenir prochainement. Les enjeux et les tensions, les problèmes de financement sont importants autour de ces projets, dont l'échéance est à 10/20 ans.
- **Le prolongement de la ligne 4.** Deux hypothèses sont examinées : une possibilité vers le carrefour Pleyel, l'autre vers le pont de Saint-Ouen. Un groupe de travail avec Plaine Commune et les partenaires concernés, a été constitué.
- **Des enjeux économiques en compétition** : il faut tenir compte de l'existant (Syctom et C.P.C.U) et imaginer leurs évolutions futures.

- **Des pollutions sont présentes.** Les conditions actuelles de transport du charbon par la SNCF ne sont pas satisfaisantes ; il y a des progrès à accomplir, peut-être envisager des modalités de transport fluvial, etc.

Il faut faire avancer des études, des coûts que certaines institutions renâclent à endosser.

Le commerce

Y aura-t-il un centre commercial ?

On s'oriente plutôt vers une proximité commerciale avec des rez-de-chaussée dédiés en pied d'immeubles. Ces questions ne sont pas tranchées.

Que peut-on imaginer pour les berges ?

Un quai de chargement risque d'interrompre les circulations douces.

Il existe des lieux, comme à Ivry, où l'on est parvenu à un bon fonctionnement des différents usages.

Peut-on envisager la présence de bateaux-logements ?

- Leur installation oblige à des aménagements complexes, pose différents problèmes de sécurité etc.... (assainissement, alimentations, rejets)

Le futur parc

- Pourra-t-on travailler ensemble au cahier des charges, pour son aménagement ?
- Quel est le calendrier de la Z.A.C ?

Conclusion

Pendant les deux années à venir, il faut poursuivre le travail, déterminer les masses venant s'imbriquer dans le schéma directeur.

L'enchaînement des étapes est le suivant :

Schéma directeur → Z.A.C → désigner un aménageur → trouver des opérateurs, déclencher des concours.

Le défi est de conserver la mixité, le mutable, de trouver les moyens de cohabitation, d'être en phase avec le schéma directeur.

Les intentions et les idées vont continuer à être travaillées, on vous met en situation de vous approprier le territoire et les enjeux.

Nous commençons à travailler sur les berges et le parc ; ils constituent des éléments majeurs de l'aménagement.

Par ailleurs, la ville organise le 14 décembre une réunion publique sur l'avenir des Docks.